

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015****REUNION PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 mai 2015. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui est en déplacement à l'étranger. Je passe la parole aux Chefs de groupe.

M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le Groupe Socialiste, nous sommes tous là Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON et M. STEIN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme MARENNE.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé**

### **III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, une note relative à la déclaration 2014 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard ainsi qu'une carte d'accès permanente aux sites provinciaux qui vous est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable durant toute la saison 2015. Merci M. MOTTARD.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

### **IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

### **V. Eloge funèbre de M. Jean-Marie VALKENERS, Conseiller provincial**

M. LE PRESIDENT.- Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Le 15 janvier dernier, il était encore à nos côtés lors de la réunion de notre Assemblée provinciale, avec sa bonne humeur communicative. Personne n'imaginait alors que notre collègue et ami Jean-Marie VALKENERS participait à sa dernière séance dans cette enceinte...

Quatre mois plus tard, le 11 mai 2015, c'est l'incompréhension. L'émotion est vive et nous restons sans voix à l'annonce de la terrible nouvelle : Jean-Marie nous a quitté dans sa 58ème année, emporté par la maladie.

Notre Assemblée a perdu un homme de grande valeur auquel je tiens à rendre un dernier hommage aujourd'hui, en notre nom à tous.

Originaire d'Alleur, Jean-Marie était diplômé en histoire de l'Université de Liège et père de deux enfants, Johan et Hervé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

C'est en octobre 2012 qu'il a fait son entrée sur nos bancs, en tant qu'élu socialiste du District de Saint-Nicolas. Mais il avait déjà intégré le monde politique bien plus tôt puisqu'il était également Conseiller communal à Ans depuis 1982 et était actuellement Président de la société de logements publics d'Ans-Plateau.

Ancien champion de Belgique de handball, Jean-Marie était une figure emblématique du handball liégeois. Ex-Président du HC de Herstal, il a, sans aucun doute, contribué à l'évolution de ce sport dans la région. Il était par ailleurs très connu dans le monde économique et sportif liégeois de par ses activités de responsable de la Cellule Evénements chez NETHYS et son rôle d'interface auprès des Clubs sportifs.

Incontestablement, Jean-Marie avait trouvé sa voie dans de nombreux domaines. Il a eu une vie multiple et diversifiée... même si elle fut bien trop courte. Quel que soit le domaine, sa créativité et son intelligence lui ont permis d'être un homme d'action dont les réalisations doivent être saluées.

Homme de cœur, proche de tous, généreux, enthousiaste. Notre regretté collègue était unanimement apprécié pour ses qualités humaines, en témoigne la foule immense présente lors de ses obsèques, le nombre d'amis, de personnalités publiques et de concitoyens venus le saluer une dernière fois...

Bien avant le politique et le professionnel, c'est un ami fidèle et sincère que nous avons perdu, un homme qui aimait la vie et les autres, une personnalité marquante qui ne laissait personne indifférent.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir en sa mémoire.

(Minutes de silence)

### **VI. Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux.**

**Document 14-15/252 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le district de Huy – Arrondissement de Huy – en remplacement de Mme Sandrine MAQUINAY, démissionnaire.**

**Document 14-15/271 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le district de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – en remplacement de M. Jean-Marie VALKENERS, décédé.**

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux appelés à siéger en remplacement de Mme Sandrine MAQUINAY, de la liste ECOLO de l'Arrondissement de

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Huy, district de Huy.

Avant de procéder à ces deux vérifications de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission Madame Sandrine MAQUINAY.

Nous allons d'abord procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs, chacune composée de 7 membres.

La première Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs du remplaçant de Madame MAQUINAY, pour l'Arrondissement de Huy.

La deuxième Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs du remplaçant de feu Monsieur Jean-Marie VALKENERS, pour l'Arrondissement de Liège.

Chaque Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

Pour la première Commission, j'invite les membres suivants à se diriger vers la salle Louis XV. : M. LEJEUNE, M. SPITS, M. GEORGES, M. CULOT, M. ERLER, M. ZACHARIAS, M. DEFAYS.

Pour la deuxième Commission j'invite les membres suivants à se diriger vers la salle des Gardes : M. PIRE, Mme ALBERT, Mme SOHET, M. BREUWER, M. NIESSEN, M. OSSEMANN, Mme MOTTARD.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre aux deux Commissions que nous venons de désigner de s'acquitter de leur mission.

(Interruption)

\* \* \*

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée à M. LEJEUNE qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission première spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de HUY. Vous avez la parole Mme... la Conseillère.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre première Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Fabian CULOT et à laquelle assistaient M. SPITS, M. GEORGES, M. ERLER, M. ZACHARIAS, M. DEFAYS et moi-même.

J'ai l'honneur en vertu de l'article L22129§2 du Code de la Démocratie Locale et de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Décentralisation de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Huy afin de pourvoir au remplacement de Mme Sandrine MAQUINAY, démissionnaire.

M. Alexandre LEMMENS, né le 19 octobre 1981 et domicilié 221 A, rue de l'Eglise à Wanze (Moha) est premier suppléant en ordre utile de la liste ECOLO du district de Huy, à laquelle appartenait Mme Sandrine MAQUINAY, suite aux désistements successifs de Mmes Charlotte TILMAN et Anne-France MOSSOUX.

Par courrier daté du 13 mai 2015, Monsieur LEMMENS signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Wanze, datée du 13 mai 2015 que Monsieur Alexandre LEMMENS réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Alexandre LEMMENS à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. LEJEUNE Vous avez entendu la conclusion du rapport de la première Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, M. Alexandre LEMMENS issu du district de Huy, en remplacement de Mme Sandrine MAQUINAY. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant M. LEMMENS à prêter serment.

M. LEMMENS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Bienvenue dans notre Assemblée et surtout un excellent travail.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

M. LE PRESIDENT.- J'invite à présent Mme ALBERT qui va nous faire connaître les conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre deuxième Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Georges PIRE et à laquelle assistaient Mme SOHET, M. BREUWER, M. NIESSEN, M. OSSEMANN, Mme MOTTARD et moi-même, j'ai l'honneur en vertu de l'article L22129§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de feu M. Jean-Marie VALKENERS.

M. Birol COKGEZEN né le 3 décembre 1972 et domicilié 134, rue Voie des Veaux à Saint-Nicolas est premier suppléant en ordre utile de la liste PS du district de Saint-Nicolas, à laquelle appartenait M. Jean-Marie VALKENERS.

Par courrier daté du 20 mai 2015, Monsieur Birol COKGEZEN signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Saint-Nicolas, datée du 26 mai 2015 que Monsieur COKGEZEN réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

En conclusion et à l'unanimité, votre deuxième Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Birol COKGEZEN à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme ALBERT. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la deuxième Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Monsieur Birol COKGEZEN issu du district de Saint-Nicolas, en remplacement de M. Jean-Marie VALKENERS. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Monsieur Birol COKGEZEN à prêter serment.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

M. COKGEZEN (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Bienvenue dans notre Assemblée et un excellent travail dans nos différentes activités et réunions.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Messieurs LEMMENS et COKGEZEN seront tous les deux membres de la 5ème Commission, en remplacement de Madame MAQUINAY et feu Monsieur VALKENERS.

Je vous invite à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui a été déposée sur vos bancs.

### VII. Questions d'actualité

**Document 14-15/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien des producteurs du Fromage de Herve.**

**Document 14-15/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Bibliothèque itinérante.**

**Document 14-15/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au circuit de Spa-Francorchamps et plus précisément au « Porsche Days ».**

M. LE PRESIDENT.- Pour la première question (14-15/A07), j'invite son auteur, Monsieur Pierre ERLER à venir à la tribune.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs le Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

Chaque année, le circuit de Francorchamps accueille un rassemblement international de Porsche, les "Porsche Days". Cette année, il a eu lieu du 8 au 10 mai dernier.

Il s'agit d'une manifestation très intéressante pour l'économie de toute une région tant le nombre de participants et de spectateurs est élevé. Dès lors, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir l'interview de l'organisateur de l'épreuve dans la presse du 11 mai.

Il y exprime ses craintes quant à l'avenir de son épreuve tant les conditions de travail imposées à Francorchamps sont difficiles. Deux exemples et je cite : "... dans le canevas des Porsche Days, la mise en avant de véritables courses est devenue indispensable. Mais le circuit nous en empêche" et plus loin "depuis cinq ans, nous subissons chaque année une augmentation de 10 % du tarif de location du circuit, sans parler de la nouvelle prime de haute saison !" et il termine en mettant en doute la pérennité de l'épreuve pourtant organisée depuis 15 ans.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Si je comprends les soucis de rentabilité du circuit, il n'en reste pas moins que cet outil largement financé, et à raison, par le secteur public se doit de générer des retombées sur l'ensemble d'une région.

Si des épreuves confidentielles mais sans doute rentables pour le circuit sont organisées chaque jour, il est important de ne pas entraver la tenue de manifestations d'envergure qui génèrent des revenus économiques pour de nombreux secteurs de notre province.

Mme la Députée, nous disposons d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la société de gestion du Circuit de Spa Francorchamps et cette assemblée s'est justement tenue le 12 mai dernier.

Je m'empresse de dire que ledit représentant ne disposait sans doute pas de toutes ces informations lors de cette réunion. Néanmoins, pouvez-vous m'éclairer quant à la réalité des problèmes évoqués ci-dessus ?

Quelles mesures sont envisagées afin que ce pan de l'économie de la Province de Liège ne soit pas mis en péril ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à Madame la Députée provinciale Vice-Présidente, Mme FIRQUET pour la réponse du Collège.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je vous réponds en tant que Députée provinciale en charge des Affaires intercommunales et des participations provinciales au sein de diverses sociétés.

Je conçois votre intérêt et votre sollicitude quant à l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps bien entendu.

En effet, en tant qu' élu local directement concerné, l'évolution du « plus beau circuit du monde » ne pouvait vous laisser indifférent. Je souligne au passage combien votre parti aurait été inspiré en désignant au niveau régional des administrateurs habitant à proximité pour comprendre et défendre au mieux les intérêts de cette infrastructure autant sportive qu'économique.

Il m'est difficile de vous dire en quoi le circuit « empêche la tenue de véritables courses ». En effet, l'organisateur reste vague à ce sujet et aucune information ni de notre représentant à l'AG ni du CA ne nous revient quant à l'empêchement de telle ou telle course. Que du contraire !

Les Porsche Days sont depuis leur création un 'Incentive', c'est-à-dire une journée 'club' réservée aux propriétaires de Porsches et aux membres du Club Porsche de Francorchamps, vous l'avez dit.

Il ne s'agit pas d'une épreuve sportive. Il n'y a pas de Chronométrage, pas de départ,



## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

pas de ligne d'arrivée et pas de sécurité telle qu'elle est organisée lors d'une épreuve sportive. En clair, il n'y a pas de présence ni d'une médecine piste, ni d'un team d'extraction, d'Ambulances spécifiques, d'une Direction de Course, de commissaires sportifs, commissaires de piste, de stand, commissaires techniques, tous fournis par le RACB.

S'il y a une présence de public à cette manifestation, elle est toutefois limitée en raison même de la nature de l'événement. Je me dois aussi de vous informer que les Porsche Days semblent, sans mauvais jeu de mots, en perte de vitesse en ce qui concerne la présence de public et en ce qui concerne le nombre de participants. L'organisation et la sécurité seraient notamment mises en cause par ces derniers.

C'est probablement la raison pour laquelle l'organisateur des Porsche Days souhaite inclure dans son meeting une épreuve sportive. Il en a fait la demande, non à la SA mais bien au RACB, Royal Automobile Club de Belgique, seul habilité à autoriser l'organisation d'épreuves sportives sur le territoire belge, qui a toutefois refusé pour deux raisons : la première, un manque structurel de personnel pour assurer des W.E. d'épreuve supplémentaires et la deuxième, une volonté de ne pas ouvrir la porte à des W.E. hybrides, à cheval entre la journée 'club' et la journée d'épreuve, la sécurité à gérer n'étant pas du tout la même dans ces deux cas de figure.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du Circuit a validé une politique en matière d'épreuves sportives visant à réduire légèrement le nombre de ces épreuves pour donner plus de cohérence à la programmation du calendrier, avoir des épreuves mieux différenciées, avec plus de personnalité, tout en contribuant à les renforcer pour les rendre plus attractives et faire in fine en sorte d'augmenter les retombées économiques pour la région.

Il faut également souligner que de nombreuses courses réservées aux Porsche ont déjà lieu dans le cadre de certaines grandes épreuves et qu'un W.E. complet de compétition est réservé à Porsche en septembre depuis de nombreuses années. Il s'agit donc de cohérence de calendrier mais aussi de ne pas déforcer inutilement les autres organisations.

Dans ces conditions, vous comprendrez que le souhait de l'organisateur des Porsche Days est par conséquent très difficile à rencontrer.

Je tiens cependant à vous rassurer pour l'ensemble de la saison. En effet, le rapport de gestion établi en décembre dernier fait état, entre autres, de perspectives excellentes pour la saison 2015 et épingle tout particulièrement les demandes de réservation. Je souligne en outre, non pas une exigence, mais un encouragement auprès des organisateurs d'événements, et je cite le rapport de gestion, « à améliorer le niveau de leur manifestation de sorte qu'elles entraînent un meilleur retour économique pour leur région ». Vous constatez ainsi que votre préoccupation est, je crois, largement partagée par la Société Anonyme et son Conseil d'Administration.

A cet égard, la politique menée depuis plusieurs années par le Circuit pour les épreuves sportives permet de faire le constat suivant : non seulement l'on constate une évolution positive de la programmation du calendrier des épreuves, mais aussi de l'affluence, le Grand prix de F1 reste à l'affiche, Le WEC progresse de manière fulgurante par rapport aux 'anciens' 1000 km et

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

a annoncé sa présence pour les trois prochaines années, les 24 Heures retrouvent leur superbe du passé, les W.E. d'épreuves classiques progressent considérablement d'année en année et deviennent, tout le monde le sait de magnifiques événements et ce pour n'en citer que quelques uns.

J'ajoute que les efforts du Circuit pour attirer des événements en dehors de la saison ont été récompensés par la tenue d'un CYCLOCROSS SUPERPRESTIGE en novembre 2014, celui-ci ayant annoncé sa venue en 2015 également.

En ce qui concerne les journées 'INCENTIVE', appelées aussi 'trackdays' ou journées 'club', la demande n'a jamais été aussi forte. Mis à part l'organisateur des Porsche Days, c'est un constat, aucun organisateur ne se plaint des tarifs du Circuit qui sont encore inférieurs à ceux d'un Circuit Premium comparable et le Circuit a dû refuser plus de 150 demandes pour la saison 2015.

Ces journées progressent en qualité et en quantité. Les clients viennent de plus en plus loin. C'est ainsi que la piste a été louée notamment à BMW CHINE en 2014. L'évolution des retombées économiques du Circuit en semaine comme les W.E. est positive, il suffit de questionner les acteurs du secteur HORECA.

Vous dites enfin comprendre les soucis de rentabilité mais tout en soulignant, et je vous cite encore, que « l'outil est largement financé, et à raison, par le secteur public ».

C'est vrai, mais nous restons dans un financement public de l'ordre de 1.8 millions d'€ pour 4 millions d'€ de déficit. La mathématique est implacable et justifie la politique tarifaire, encore relativement modérée, en vigueur. Cela n'empêche pas la mise en place d'un plan d'investissement pour 5 ans, de l'ordre de 3,5 millions d'euros par an, essentiellement mais pas seulement, pour améliorer le confort du public.

Je terminerai enfin en vous rappelant que votre Assemblée, en décembre 2014, a accepté de vendre toutes les parcelles et autres biens immobiliers que la Province de Liège possédait encore sur le site du Circuit de Spa-Francorchamps et accordait en outre à la SA, acheteuse, un étalement du paiement sur 4 années de façon à ne pas grever ses finances.

Je conclurai en disant qu'en l'état des informations qui sont en ma possession et, à tout le moins pour ce qui concerne l'institution provinciale, tout a été fait pour préserver cet outil économique et sportif qu'est le Circuit de Spa-Francorchamps. Et, avec les mêmes réserves, il me semble bien qu'il en va de même pour la Société Anonyme.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-Présidente.

Pour la question suivante référencée 14-15/A05, je donne la parole à M. André GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Collègues.

M. le Député, André DENIS, des règlementations et des lois européennes, fédérales, régionales, il doit être bien compliqué aujourd'hui de faire vivre une TPE mais de surcroit de type alimentaire.

Nous connaissons les dérives de l'industrie à grande échelle sans être vraiment certains d'en maîtriser tous les travers ; il est donc très important de défendre ces petites productions non délocalisables.

Je reviens à nouveau sur cette volonté exprimée unanimement en Commission à l'époque pour, entre autres, apporter le soutien des services provinciaux à la filière courte ainsi qu'à la défense de nos fleurons locaux. Nous avons même évoqué la mise en place d'un éventuel label liégeois. C'était alors le lait mais aujourd'hui, c'est le fromage de Herve qui est mis en difficulté.

La question n'est pas de mettre en cause l'AFSCA qui, par son action, nous protège d'une nouvelle crise alimentaire comme nous l'avons connue avec la dioxine. La difficulté est maintenant de faire coïncider les règles minimum de sécurité et la capacité de produire à petite échelle dans le respect de ces mêmes règles.

A la Région Wallonne, nous trouvons un service qui peut aider les petits producteurs : DIVERSIFERM. Malheureusement, ce service est noyé et je pense que la listeria aura eu largement le temps de se propager voire de consommer dans son entièreté elle-même le produit avant que le producteur local n'ait reçu un quelconque soutien.

Nous sommes ici dans l'urgence mais il faudra réfléchir à la meilleure façon de pérenniser notre soutien à la défense de nos fleurons, héritages de notre passé et délices de nos contrées. A quoi bon un marché des saveurs dans un monde sans goût !

Les Services agricoles de la Province ont bien du mérite dans leurs actions, ils sont compétents mais sont-ils suffisamment fournis en matériel et en ressources humaines pour répondre aux besoins ?

Un bon vin de bourgogne ou du bordelais, un jambon de Parmes, une Ciney, nous aimons bien ce qui vient de quelque part. Aujourd'hui notre petit fromage de Herve est mis en difficulté. Il est bien de chez nous, alors : Comment comptez-vous, M. le Député, défendre le savoir-faire local ? Qu'avez-vous prévu de mettre en place pour soutenir ces petits producteurs de produits de terroir ? Etes-vous capables actuellement de dégager du personnel pour permettre l'aide spécifique à nos producteurs en ce domaine puisque en plus en Région wallonne, il semble qu'on diminue les subsides de DIVERSIFERM ce qui ne va pas les aider à intervenir ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. André DENIS, Député provincial pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mme la Directrice générale, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je vais également, comme vous vous en doutez, parler de circuit mais d'une autre nature que celui que vient d'évoquer ma Collègue Katty FIRQUET.... Des circuits courts exactement.

M. Gérard, je vous remercie pour vos questions – oserais-je dire que je les sentais venir ? – toujours très pertinentes et en phase avec l'actualité « brûlante ». On en a parlé partout, jusqu'à en frôler l'indigestion, j'ai nommé : la « CRISE DU HERVE » !

C'est un dossier piquant, je vous le concède, et sans vouloir nous substituer aux organismes de contrôle tels que l'AFSCA, il est visiblement nécessaire de trouver un équilibre entre la sécurité du consommateur régie par l'AFSCA et l'expression d'un artisanat régional renommé.

La défense de nos productions locales et de notre savoir-faire est au centre de nos préoccupations quotidiennes. Outre le développement des circuits courts, comme vous l'avez justement souligné, je ne reviendrai pas sur de développement des circuits-courts et le nombre d'exploitation qui sont entrées maintenant dans ce que les Services Agricoles ont développés. Outre ce développement de circuits courts, comme vous l'avez justement souligné, les Services Agricoles et les Laboratoires offrent un encadrement complet des exploitations agricoles et des entreprises dans leurs démarches administratives et parfois de contrôle, je cite par-là la Charte de production. Ce service est individualisé et souple. Il s'adapte très rapidement aux changements de réglementation. Un excellent carnet d'adresses complète aussi le service pour réorienter les demandes lorsque cela requiert une expertise particulière. Nul ne reste sans réponse.

Les évènements récents nous interpellent tous. Afin de limiter au maximum ce genre d'incident, j'ai chargé les Laboratoires de faire des propositions pour axer leur action sur l'encadrement et la prévention plutôt que sur la gestion de crise.

Je pense que vous pouvez être rassuré sur l'avenir de nos artisans : nous allons en faire, si j'ose dire, tout un fromage ! Nous allons profiter de l'occasion qui nous est donnée pour montrer que la Province est là, prête à les soutenir !

En plus d'inscrire un point spécifique supplémentaire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre avec le M. Ministre COLLIN, j'ai déjà répondu à une invitation de la commune de Herve en me rendant hier, accompagné des Services agricoles et des Laboratoires provinciaux, à une réunion de concertation pluridisciplinaire en présence par ailleurs de DIVERSIFERM dont vous évoquiez tout à l'heure l'existence, une réunion dans le but de rechercher une solution adéquate pour nos exploitants.

Sans vouloir réinventer la roue, nous allons donc tenter de donner une réponse qui ne sera pas entre la poire et le fromage – autrement dit, bâclée – à ceux qui ont fait le choix de travailler ce produit noble qu'est le *Herve* !

Vous voyez Monsieur Gérard, tout est mis en œuvre pour que demain en province de

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

Liège à l'issue d'un repas, comme je sais que vous aimez les faire, à la question, pâte molle ou pâte dure, on puisse répondre, « un peu de tout », slogan d'une publicité bien connue !

Je vous remercie de votre bonne intention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Pour la dernière question d'actualité (15-15/A06), j'invite son auteur, Monsieur Marc HODY à venir à la tribune.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, Madame la Directrice générale, M. le Député,

La Bibliothèque itinérante est indéniablement un service de proximité dont la vertu sociale n'est plus à démontrer. Il semblerait qu'un des véhicules « Bibliobus » doive faire l'objet d'un remplacement et ce, à moyen terme sans compter que l'on me rapporte que la flotte est également un peu vieillissante.

Une étude de satisfaction est visiblement en cours auprès des acteurs qui bénéficient de ce service sous la forme de halte(s) et de dépôt(s). Dès à présent et ce de manière informelle, l'on peut déjà évoquer un bon degré de satisfaction voire même l'évocation de nouvelles demandes tant les besoins en termes qualitatifs sont nombreux.

Une étude menée par le Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège a notamment révélé : *«...que la mise en place de partenariats durables entre écoles et bibliothèques publiques est particulièrement intéressante, à plusieurs égards. D'abord, parce qu'ils peuvent amener les élèves à découvrir et à fréquenter des lieux accessibles à tous, y compris à ceux qui ont très peu de livres chez eux, et à ceux dont les familles ont du mal à financer l'achat de livres. En outre, on peut espérer que le contact avec le livre et la lecture via les bibliothèques perdurera lorsque les jeunes auront quitté l'école, et contribuera ainsi au maintien, voire au développement, des compétences acquises... L'urgence est bien d'établir, dès le début de la scolarité et chez tous les élèves, un rapport de familiarité et de connivence avec le livre et la lecture, car un net déficit de compétences en lecture sépare chez nous les nombreux élèves qui ne lisent pas pour le plaisir de ceux qui lisent, ne fut-ce qu'un peu, tous les jours. De plus, le développement de pratiques de lectures intensives et d'attitudes favorables envers la lecture peut contribuer à réduire les inégalités dues au milieu d'origine...».*

La bibliothèque itinérante, le bibliobus donc, est assurément un acteur essentiel de ce partenariat évoqué par l'étude. A la lumière de ces éléments, permettez-moi de vous interroger sur les projets du Collège quant à la pérennisation de ce service de proximité. Le véhicule dont les années sont désormais comptées fera-t-il l'objet d'un remplacement ?

Quelle que soit votre décision quant au remplacement dudit véhicule, un réajustement de l'offre de services est-il envisagé ? Si oui, dans quel sens ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à Monsieur

le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Si vous m'entendez, je vais peut-être répondre sans micro, ce sera peut-être plus simple...

D'abord, je vous remercie évidemment pour la question que vous posez sur la lecture publique, vous savez que ce champ de la politique culturelle est un champ qui nous tient particulièrement à cœur puisque c'est un véritable cheminement de soutien à la démocratie que vous avez d'ailleurs mis en évidence dans votre question.

Ne gâchons pas notre plaisir, je fais une parenthèse puisque que cela a été abordé en Commission, la décision du Gouvernement wallon de la semaine passée de soutenir le projet culturel à Bavière évidemment est une décision qui nous enthousiasme tous et donc nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

Donc, la démarche qui est menée actuellement par le Département Culture auprès des 75 Communes qui sont concernées par notre réflexion est plus qu'une étude de satisfaction, c'est un véritable diagnostic qui est mené sur la lecture publique. D'évidence, nous allons devoir gérer de nouvelles demandes qui s'exprime déjà voire renforcer certains points et notamment par des dépôts d'ouvrages, par exemple, dans les écoles ou bien, purement et simplement abandonner certains points et certains dépôts où haltes de notre service.

Alors, ça a l'air d'être simple à exprimer mais l'organisation des tournées des bibliobus, puisque c'est comme cela qu'on les appelle communément, est assez complexe puisque des impératifs techniques existent, comme la durée de déplacement entre plusieurs haltes, les emplacements dans les différentes communes... bref, tous ces éléments doivent être pris en compte.

Il y a deux réflexions qu'il faut avoir à l'esprit.

La première, c'est le Service des bibliobus a-t-il un rôle de substitution aux carences de lecture publique organisée sur le territoire d'une commune ou d'une ville ? Ou bien, a-t-il la mission de renforcement d'un service qui existe dans la commune ou dans la ville ? C'est un élément qui sera mis en réflexion.

Le deuxième est lié à tout notre projet de redéploiement lié au projet ALEPH puisque là, c'est un véritable réseau qui concerne 44 communes et qui nous permet d'apporter la bibliothèque itinérante comme un des éléments de renforcement de la réflexion du réseau.

Ce réseau nous a permis, je le rappelle, de doubler la capacité de références de la bibliothèque des Chiroux puisque que 1 million nous sommes passés à 2 millions de références et en un seul clic pour les habitants des communes concernées vous avez accès à ce potentiel.

A cela s'ajoute et c'est une nouvelle demande qui se développe largement, le prêt inter-

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

bibliothécaire qui est la conséquence de notre réseau ALEPH.

Donc en conclusion et pour répondre précisément à votre question. Oui, un nouveau bibliobus a été commandé. Il est actuellement en cours de fabrication en Espagne, nous l'aurons durant le deuxième semestre de cette année et nous aurons par la même occasion, probablement en 3<sup>ème</sup> Commission, d'expliciter le résultat de cette vaste enquête qui est en cours.

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

### **VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

#### **Document 14-15/272 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/272).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 14-15/273 : Première assemblée générale ordinaire 2015 des associations intercommunales à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie) : AQUALIS.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/273).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/274 : ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 14-15/274).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/275 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Les Ecoles de l'ACIS – Centre Scolaire Notre-Dame de Cerexhe-Heuseux »**



## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 14-15/275).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ce point concernait donc une demande d'octroi d'une subvention de 3.000 € pour l'acquisition d'un tableau interactif au profit de l'asbl « Ecole de l'ACIS – Centre Scolaire Notre-Dame de Cerexhe-Heuseux ».

Quelques éléments d'éclaircissement sont donnés et deux questions sont posées : l'asbl a-t-elle son siège social sur notre province ? Il est répondu par la négative mais cette asbl a développé son activité sur plusieurs provinces et le site est bien sur notre province.

Y a-t-il des précédents en ce domaine ? Il est répondu par l'affirmative. De toute manière, l'important est que cela soit bien mis a profit sur le site invoqué qui se trouve bien sur notre territoire.

Ce point a donc été voté par 5 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/253 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espèce de... ».**

**Document 14-15/254 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « CLAP ».**

**Document 14-15/255 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 6 ASBL « Festival Vacances Théâtre Stavelot », « Festival de Stavelot », « Festival royal de Théâtre de Spa », « Musique à Spa », « Festival d'Art », « Le**

**Festival de Liège, Les Nuits de Septembre ».**

**Document 14-15/256 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Culturel des Chiroux ».**

**Document 14-15/257 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Héliotrope ».**

**Document 14-15/277 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Régie provinciale autonome « Les Editions de la Province de Liège »**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l’ordre du jour actualisé (documents 14-15/253, 14-15/254, 14-15/255, 14-15/256, 14-15/257, 14-15/277) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l’examen de la troisième Commission. Les documents 14-15/255, 257 et 277 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre troisième Commission s’est tenue au Palais provincial ce mardi 26 mai à 18H00. Trois points ont donc été abordés sans aucune discussion : le 253, 254 et 256. A propos du document 255 relatif à une subvention en matière de Culture – demande de soutien de 6 asbl, une remarque a été faite puisque le Festival Vacances de Stavelot a vu l’intervention provinciale passer de 5.000 à 10.000 €.

La réponse est la suivante : le montant est tout à fait particulier car il s’inscrit dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire des Vacances Théâtre de Stavelot du 2 au 12 juillet prochain. Il convient de souligner la longévité de l’événement et de son directeur artistique : 50 ans pour un événement et une programmation de qualité.

Le document 14-15/257 relatif à un soutien de 2.900 € pour l’asbl « Héliotrop » dans le cadre de l’édition d’un CD.

Un Commissaire a demandé s’il était nécessaire que l’association fournisse certains types de documents montrant sa bonne gestion et si cette fourniture de documents était différente selon les montants ? Les documents comptes de l’association, budget de la manifestation sont à fournir avec la fiche du demandeur et c’était bien le cas dans le cadre de l’asbl Héliotrope.

Enfin, le document 14-15/277 qui demandait un soutien de la Régie Provinciale Autonome « Les Editions de la Province de Liège ».

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

Il s'agit d'une subvention de 3.500 € destinée à couvrir la présence à la Foire du Livre de Bruxelles en mars dernier. Là, un Commissaire regrette que cette demande n'ait pu être introduite avant la manifestation, même si cette année correspond aussi au lancement et à la mise en place de la Régie Provinciale.

L'ensemble des points a été soumis au vote de la troisième Commission avec 8 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Effectivement, en ce qui concerne les documents 14-15/253, 254 et 256, ceux-ci ont été adoptés par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le conseil adopte les six résolutions.

**Document 14-15/276 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel », en abrégé « Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel asbl » - exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 14-15/276).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/278 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Wallonie Design ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 14-15/278).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce 26 mai pour examiner, en autres, le dossier 14-15/278 relatif à l'octroi de subventions en matière de Grands Evénements et en particulier, la demande de soutien de l'asbl « Wallonie Design ».

D'emblée, Monsieur le Député propose à Madame la Présidente d'inviter l'asbl « Wallonie Design » à la troisième Commission qui se réunira en juin afin de procéder à une présentation du programme de l'édition 205 de la Triennale de Design. Madame la Présidente accepte la proposition.

Un Commissaire signale qu'il s'agit d'un montant important et demande pourquoi la subvention de cette manifestation est passée de 175.000 € à 275.000 € d'une édition à la suivante ? Monsieur le Député répond que de grandes expositions réclament de grands budgets et que c'est dans le but de disposer d'un budget plus important que la périodicité de cet événement est passée de deux à trois ans.

Il ajoute que cet investissement témoigne de l'implication provinciale dans le soutien au design tout comme l'inauguration du Centre du Design en octobre prochain en collaboration avec la SPI.

Un Commissaire demande pourquoi l'asbl doit se charger de l'ensemble des appels d'offres à l'exception du vernissage inaugural ? Monsieur le Député répond, en boutade, que la Province dispose d'une grande expertise en matière de vernissages et que donc, elle le prendra en charge.

Un Commissaire signale que l'article 6 de la convention mentionne une prise en charge provinciale à hauteur de 468.000 €. Or, la décision de ce jour porte sur 275.000 €. Il demande si la différence de 193.000 € est constituée d'aides en logistiques ? Monsieur le Député répond

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

qu'il s'agit intégralement d'un apport en cash.

Le Commissaire demande dès lors quand ces 193.000 € seront versés ? On lui répond qu'il y a également une dotation de 125.000 € de la Province néerlandaise du Limbourg. Le Commissaire confirme que cet apport se trouve effectivement dans la convention tout comme l'intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles mais que cela ne concerne en rien la dotation provinciale.

Monsieur le Député demande alors au Commissaire de s'abstenir de poser des questions dont il connaît les réponses.

Le Commissaire agrée mais signale qu'en l'occurrence, il ne connaît pas la réponse. Finalement, les représentants de l'administration signalent que les 193.000 € en question ont en réalité été provisionnés par l'asbl et que le versement provincial décidé ce jour sera bel et bien de 275.000 €.

Le point est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. J'aurais bien aimé poser la question à M. le Député, malheureusement, il n'est pas présent pour l'instant pour pouvoir me répondre...

C'est donc un peu en troisième Commission et ce n'est pas moi qui ai posé les questions en connaissant les réponses comme Commissaire dans cette troisième Commission mais, franchement, j'ai quelques difficultés à saisir vraiment la portée et l'élaboration de ce dossier. C'est un montant important, c'est un montant quand même de 700.000 € pour quelque chose, où j'ai bien compris, on passait d'une biennale à une triennale.

C'est quelque chose d'important, c'est le design en province de Liège et nous voilà avec un montant de 700.000 €, on a un montant à voter aujourd'hui et j'aurais bien aimé avoir ne serait-ce qu'un tableau récapitulatif pour pouvoir comprendre les tenants et les aboutissants.

On nous dit qu'on a provisionné depuis quelques années pour cette manifestation, je pense qu'un tableau aurait été beaucoup plus clair pour l'ensemble de la Commission et qu'on aurait vu comme ça les engagements de chacun, y compris des opérateurs extérieurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un veut aussi intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc. Par délicatesse à l'égard du Député en charge du dossier, je propose que l'on postpose le point pour lui permettre de répondre à la question. Cela n'engage que moi.

M. LE PRESIDENT.- Excellente proposition. Je propose que l'on postpose le vote et que l'on continue l'ordre du jour. On votera plus tard.

**Document 14-15/258 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 14-15/258).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

C'est donc moi qui ai le plaisir de vous faire rapport sur les comptes qui, comme chacun le sait, est le plus simple de l'année. Enfin, tout le monde le sait sauf moi, je ne savais pas et donc je vais essayer d'être concis.

Votre 4ème Commission s'est donc réunie ce mercredi 27 mai pour délibérer du document 14-15/258 relatif à l'arrêt des comptes de l'exercice 2014.

Après un exposé de Monsieur le Directeur financier provincial, qui signale un résultat du budget ordinaire en boni de plus 5.900.000 €, un Commissaire demande le niveau de taux d'intérêt moyen pour un billet de trésorerie. Il lui est répondu qu'il est d'environ 0,25%.

Un autre Commissaire demande dès lors s'il n'est pas plus intéressant d'emprunter plutôt que de puiser dans les réserves. On lui répond qu'il s'agit de choses différentes. Dans le cas d'un investissement, il n'y a pas d'autres solutions que d'emprunter ou de puiser dans les réserves.

Par ailleurs, nous pouvons financer notre extraordinaire via les billets de trésorerie. Et Monsieur le Député ajoute d'ailleurs qu'il est effectivement essentiel de rester prudent en matière d'emprunts afin de respecter les nouvelles normes européennes (SEC).

Un Commissaire estime que le choix de favoriser les nominations est opportun. Toutefois, il demande si une pyramide des âges du personnel provincial pourrait être présentée à la Commission afin d'obtenir une prospective des dépenses en personnel tout en y intégrant les nouvelles normes ONSS.

Il demande également si nous disposons d'information quant à l'évolution du taux des cotisations.

Monsieur le Député confirme que la pyramide des âges fera l'objet d'une réunion de la Commission spécifique. Il signale également qu'un nouveau programme informatique permettra bientôt d'obtenir des simulations quant à l'impact financier de toute modification du cadre.

Le Collège prévoit d'ailleurs un toilettage du cadre suite aux nouvelles missions

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

provinciales comme par exemple la Supracommunalité et la Cellule Fonds Européens. On précise également que des projections de charges de personnel existent déjà et tiennent compte des nouvelles cotisations mais que la connaissance définitive du montant est difficile à obtenir actuellement.

Un Commissaire signale que, dans son avis, la Cour des Comptes recommande à la Province de réévaluer lors du prochain budget le montant de certains crédits et de renforcer le contrôle budgétaire sur ceux-ci en cours d'exercice.

Monsieur le Directeur financier provincial reconnaît que l'on peut toujours mieux faire dans le domaine de la surveillance de la consommation des crédits de fonctionnement mais recommande la prudence afin de ne pas tomber trop court dans certaines matières, comme par exemple le chauffage. Il signale que la Cour des Comptes demande un peu plus de précisions mais que les prévisions budgétaires sont toujours difficiles dans la mesure où les dernières modifications sont votées bien avant la fin de l'année.

Un Commissaire signale que la Cour des Comptes énonce également des délais de paiement allant jusqu'à 255 jours et met dès lors en garde contre les intérêts de retard qui pourraient incomber à la Province. Le Commissaire demande si ces problèmes ont été identifiés et si des pistes existent pour réduire ces délais.

Monsieur le Directeur financier provincial répond que le délai de paiement moyen de la Province est de 41 jours. Il signale que des délais plus longs ne sont pas toujours un signe de mauvaise gestion car ils témoignent d'un contrôle rigoureux exercé par les services et qui découlent parfois d'ailleurs sur des contestations.

Il ajoute que ce ne sont pas moins de 185.000 factures qui sont traitées chaque année, que les délais de paiement au niveau du service extraordinaire sont tout à fait corrects mais qu'il arrive que certaines factures fassent l'objet d'une saisie trop tardive. Il souhaite que les factures qui nous parviennent soient, dans la mesure du possible, saisies le jour de leur entrée. Il signale également que le Collège a mis en place depuis longtemps un système de paiement anticipatif. Enfin, il précise que les intérêts de retard 2014 se sont élevés à 3.000 €, ce qui est négligeable en regard du budget global.

Un Commissaire demande enfin si une renégociation de nos taux d'intérêt est envisageable. Monsieur le Directeur financier provincial répond que, si ce type d'opération est courant en matière privée, il en va tout autrement du domaine public. Nous sommes liés par des contrats très contraignants qui nous empêchent de solliciter des renégociations très régulières. Il n'empêche, sur base annuelle, il y a une tentative de renégociation avec nos partenaires bancaires mais ce n'est pas toujours évident.

Le point est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour votre rapport extrêmement complet. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. le Député MOTTARD, si vous le permettez, nous allons revenir sur le point 17 de l'ordre du jour. Monsieur CLOSE-LECOCQ va reposer la question de son banc.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller (de son banc) repose la question au Député provincial Paul-Emile MOTTARD. (Bande son inaudible du banc).

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Mes chers Collègues, j'ai déjà répondu à la question que vous me posez aujourd'hui anticipativement en Commission.

Donc, j'ai proposé qu'à la prochaine troisième Commission, nous convions la responsable de ce projet de Reciprocity à venir faire l'exposé du contenu de la triennale et quand je dis « faire un exposé », j'entends bien entendu, y compris sur les aspects financiers avec les différentes ventilations.

Aujourd'hui, ce qui nous est proposé au vote de notre Assemblée, c'est la liquidation du subside provincial qui est un acte dans le dispositif, le deuxième élément de réponse c'est que et ça ne vous a pas échappé, de biennale nous sommes passés en triennale, précisément pour des raisons budgétaires et pour pouvoir disposer d'un volant financier suffisant par rapport aux ambitions que nous avons par rapport à cet événement culturel.

Troisième élément c'est que Reciprocity au mois d'octobre s'inscrira dans notre contribution à Mons 2015, avec l'arrière-pensée, c'est plus qu'une arrière-pensée, de positionner Liège comme pôle du design en wallonie, avec Wallonie Design bien sûr, avec la triennale Reciprocity et avec le centre du design qui sera inauguré au mois d'octobre et qui est actuellement piloté par la SPI.

Donc, sur les aspects financiers, il n'y a aucun problème nous les examinerons en détail en prochaine Commission si vous le voulez bien.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial pour cette réponse. Pouvons-nous maintenant passer au vote du point 17 de l'ordre du jour, document 14-15/278 ?

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

Qui est contre ?



**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/259 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 14-15/259). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 27 mai à 17H pour examiner ce point. Le Directeur financier nous fait rapport sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2014 nous disant que lorsqu'il y a des montants supérieurs à 22.000 €, il est dans l'obligation de rendre un avis préalable et motivé. 2014 étant une année de transition. Il n'a pas de commentaire négatif en particulier à faire.

Au terme de son rapport, plusieurs questions sont posées. Un Commissaire demande une précision quant à une phrase du rapport qui dit que même pour un montant inférieur à 22.000 €, le Directeur financier pourrait rendre un avis puisque même avec un petit montant, on pourrait avoir un souci d'égalité. Il propose également une procédure. Il demande à celui-ci s'il pense que ce serait utile, dans certains cas, même si le montant est inférieur à 22.000 € qu'il rende un avis.

Le Directeur financier répond qu'en fait, dès le moment où il y a une dépense, l'émetteur doit cocher, dans le système informatique, une case et que ce soit un euro ou un million d'euros, recette-dépense. Le dossier lui parvient alors par voie électronique, il prend connaissance du dossier, le vise et n'émet un avis écrit que si cela est justifié.

Au-dessus de 22.000 €, il est dans l'obligation d'émettre un avis. Tous les dossiers passent par lui à partir du moment où il y a une indication financière renseignée.

Une autre question est posée par rapport à l'évolution de la trésorerie. Le Commissaire constate qu'en 2014, au pire moment de l'année, nous avons 50 millions en trésorerie. Est-ce que ce n'est pas trop ? On constate effectivement une augmentation. N'y a-t-il pas une base minimum pour faire face ?

Le Directeur financier répond qu'il préfère trop que trop peu. Il prend en exemple l'année

2006 où à la même époque, nous étions à - 38 millions et que donc, nous pouvons être très vite de l'autre côté. Il ne faut donc pas, nous dit-il, tirer des conclusions trop hâtives.

En effet, on peut avoir une accélération des dépenses surtout que le Service travaille beaucoup avec les prélèvements sur le service ordinaire. Il suffit de sortir 4 ou 5 gros projets sur le budget ordinaire avec prélèvement de moyens tout de suite dans la trésorerie sans financement, sans rien d'autre, ça fait toute de suite une bonne dizaine de millions d'euros. Il faut donc chaque fois être très attentif.

La trésorerie est très bonne, notre Directeur financier est donc le plus heureux des hommes nous a-t-il dit ! Le Commissaire demande s'il n'y a pas de limite supérieure fixée ? Le Directeur financier répond que non. De toute façon, inévitablement, dans les prochaines années, à partir du moment où on est dans un canevas 2012-2018, il n'y aura pas d'autres moyens. Il y a encore de gros programmés et 3 ans à tenir derrière notamment en matière de supracommunalité. Il faudra donc les assumer.

Les questions étant terminées, il s'agissait ici d'une prise d'acte. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

**Document 14-15/260 : Mise à disposition des Communes de Clavier et de Modave d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voiries (décret du 6 février 2014).**

**Document 14-15/261 : Mise à disposition de la Commune de Nandrin d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC), des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voiries (décret du 6 février 2014).**

**Document 14-15/262 : Mise à disposition de la Commune d'Olne d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/260, 14-15/261, 14-15/262) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/260 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire demande si Madame BUSCHMAN ne va pas être dépassée par un certain nombre de demandes qui croissent. Les fonctionnaires non, ils sont 3 dans le Service, assistés de 2 agents et qu'elle estime que ce ne sera pas le cas.

Nous avons les conclusions de votre Commission relativement à ce point qui s'est clôturé par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/261 et 14-15/262, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. La quatrième Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/263 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RC Pesant Club Liégeois ».**

**Document 14-15/264 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SA « Pro BC Verviers - Pepinster ».**

**Document 14-15/265 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise ».**

**Document 14-15/266 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RDMC Bike Trial Aywaille ».**

**Document 14-15/267 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « HC Herstal - Trooz ».**

**Document 14-15/268 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de**

**soutien de Monsieur Didier PETITJEAN représentant l'association de fait « Comité provincial de football de la Province de Liège ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/263, 14-15/264, 14-15/265, 14-15/266, 14-15/267, 14-15/268) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Les documents 14-15/264 et 268 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude MEURENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce mercredi 27 mai à 17H00 en vue notamment d'octroyer certaines subventions en matière de sport.

Deux d'entre-elles ont fait l'objet de questions ou de remarques. La première concerne la demande de soutien de SA Pro BC Verviers-Pepinster. Un Commissaire se demande pourquoi ce dossier arrive de manière tardive en Commission alors que la saison est terminée et si c'est la seule subvention accordée audit club.

Il lui est répondu que c'est l'année civile qui est prise en considération et qu'il n'y a pas eu d'autre subvention accordée au club. Il est également précisé que toutes les précautions ont été prises quant à la pérennité du club en proie à des difficultés financières et que le soutien est accordé plus spécialement à l'école des jeunes du BC Pepinster.

En ce qui concerne la demande de soutien de M. Didier PETITJEAN représentant le Comité Provincial de Football de la Province de Liège, plusieurs questions ont été posées par un Commissaire qui s'étonne que la subvention soit accordée à une personne privée comme cela avait été le cas il y a quelques semaines je pense.

Il lui est répondu que le Comité provincial était une association de fait, M. PETITJEAN se porte fort pour les membres de l'association. Le même Commissaire s'inquiète aussi de savoir si les exigences de la Province en matière de retour de notamment la réception VIP de 60 couverts n'obère pas de manière trop conséquente le subside tel qu'accordé ? Il lui est répondu que ce n'est évidemment pas un dîner de gala, et je vous passe le reste des détails, qui est offert et que généralement, c'est un partenaire privé qui intervient dans ce type d'événement. C'est aussi l'occasion, dit le Député rapporteur, de rencontrer les acteurs de terrain, les soutenir et d'augmenter encore l'image provinciale qu'apporte ce genre de manifestation par des démarches de relations publiques auprès de personnes qui gravitent dans le monde du football.

Aussi, votre Commission par 8 voix pour et 3 abstentions décide d'adopter le projet de résolution. Merci de votre attention.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/263, 265, 266 et 267, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Sur les deux points qui ont fait l'objet de débats en Commission, je souhaite au nom de mon groupe revenir peut être sur ces deux dossiers. Le premier SA Pro BC Verviers-Pepinster, mon intervention ne vise pas directement cette société, l'intervention me permet, au départ de ce dossier, de suggérer peut être au Collège provincial d'être attentif à la procédure qui est mise en place quant au versement d'une subvention en faveur des écoles de jeunes.

Et donc, à partir du moment où la politique du Collège provincial vise effectivement cette aide aux équipes de jeunes, il faut évidemment s'assurer que chaque fois, le subside, la subvention, l'aide, arrive au bon endroit et au bon moment. Et donc, à l'examen du dossier, nous n'avons pas pu identifier directement le processus mais peut être que cela permettrait de rassurer certains inquiets de structures d'avenir, ce n'est pas l'objet du débat l'intérêt c'est cette jeunesse et nous remercions le Collège d'être attentif à cette suggestion plus procédurale.

Quant au dossier relatif au Comité Provincial de Football de la Province de Liège, mon groupe était déjà intervenu il y a quelques temps à l'occasion d'un autre dossier. Nous nous réjouissons que M. PETITJEAN se porte fort pour un engagement qu'il ne prend pas et donc, nous avons des amis juristes, nous avons des amis qui pensent que chaque fois qu'il y a trois juristes dans une salle, il y a quatre avis, mais le porte fort, c'est quand je prends un engagement. Ici, je ne suis, M. PETITJEAN, n'est qu'un réceptacle de subventions tant pour lui que pour l'association pour la Province.

Ce serait sympathique de le recommander de s'inscrire dans le processus de la personne morale, ce serait la quiétude, merci de voir ce que vous pouvez faire à l'égard des associations qui agissent de cette manière, sans du tout bien sûr nous opposer au projet que cet homme porte, avec d'autres hommes et femmes de notre province. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. Robert MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

D'abord, je remercie le rapporteur pour l'exercice qu'il vient de faire puisque certains sont applaudis, j'essaie de rétablir l'équité à ce sujet là.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

Donc deux questions. Par rapport au subside à Pro BC Verviers-Pepinster, j'ai bien compris qu'au-delà de ça, c'était de veiller à un soutien à la politique des jeunes. Vous devez savoir que pour ce qui est de la subsidiation des clubs de division 1, qu'ils soient de basket ou qu'ils soient de football d'ailleurs, cela peut exister, on n'est pas là pour soutenir des équipes de professionnels et vous avez tout à fait raison. Donc, le subside provincial est dédié à la formation des jeunes.

Pour ce qui est du cas concret, il existe une passerelle structurelle maintenant entre la section Pro de BC Pepinster et la section division 3 amateurs. Sur base de cela, il y a donc une obligation que cela aille effectivement vers la formation des jeunes.

De manière plus générale maintenant, pour veiller à cela et encadrer l'organisation de l'utilisation de ce subside, quatre critères sont mis en place grâce finalement à la collaboration de quelqu'un de connu dans le milieu du basket puisqu'il s'agit de Monsieur BOZZI, pas Fausto mais son frère Giovanni et donc, il est question de la formation via l'école des jeunes, de l'organisation de stages, de l'organisation de Street Basket et enfin, dans certains cas, la participation au sport-études que nous mettons en place.

Voilà, et donc, évidemment, chaque fois, s'il y a une convention qui, si elle était pluriannuelle par exemple, de toute façon ce sont des tranches, années par années, et si un des critères n'était plus respecté, il suffirait de montrer que cette convention n'est plus respectée pour les raisons que je viens de dire.

Ca, c'est une chose. La deuxième question, je serai d'accord aussi avec l'interrogation que M. DRION met en évidence. Ce qu'on me dit maintenant, c'est que M. PETITJEAN, c'est un autre, c'est la même chose, est le manager du Comité provincial et il est chargé de la gestion journalière. Je vais bien vérifier et ça, je m'engage ici à le demander aux Services pour que ce soit évidemment traité de manière officielle à l'intérieur de l'organisation du Comité provincial.

Si maintenant il n'est question que de libellé simplement dans l'octroi du subside et bien que l'on mette effectivement Comité provincial de Football de la Province de Liège, point à la ligne mais en tout cas, je pense que nos souhaits sont identiques. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Il n'y a plus de demande d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 14-15/279 : Service provincial des Bâtiments : Marché de fournitures – Rapports de non attribution et de principe sur le mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition de mobilier destiné à équiper la Maison provinciale de la Formation – 2<sup>ème</sup> phase.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 14-15/279).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/280 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Mosquée Aksemssetin Camil de Blegny**

**Document 14-15/281 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

**Document 14-15/282 : Avis à donner sur le projet de budget 2016 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil de la Province de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30, 31 et 32 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/280, 14-15/281, 14-15/282) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015**

document 14-15/282 ayant soulevé, j'invite le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie pour analyser notamment le dossier 14-15/282. Celui-ci a porté plusieurs commentaires. Il s'agit d'un projet de budget 2016 qui concerne une association qui s'appelle « Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ».

Un premier Commissaire demande s'il s'agit d'une obligation légale pour la Province de financer cette association. Il lui a été répondu qu'en effet, il s'agit bien d'une obligation légale de la financer.

Un deuxième Commissaire fait remarquer que la Province de Liège finance également d'autres associations représentant les cultes reconnus.

Au final, votre quatrième Commission se positionne à la faveur de ce projet de budget 2016. Les votes se structurent comme suit : 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. En ce qui concerne les documents 14-15/280 et 14-15/281, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque et c'est toujours par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/283 : Désignation au 1<sup>er</sup> juin 2015 d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole Polytechnique de Herstal.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 14-15/283).



## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/269 : Maison provinciale du Canton de Hannut – Sollicitation de l'Enseignement Catholique de Hannut de modifier une servitude piétonne.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 14-15/269).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/270 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande d'un soutien de la Commune de Ferrières.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 14-15/270).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/284 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors TVA.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 14-15/284).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 14-15/285 : Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 14-15/285).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Luc NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi pour débattre du point 14-15/285 concernant les primes pour les installations de chauffe-eau scolaires.

Un retard de traitement de dossiers des primes au niveau de la Région Wallonne oblige les demandeurs d'introduire leur dossier en retard. La modification de notre règlement pour pouvoir traiter une centaine de dossiers de 2014 de 650 € par dossier.

Un membre pose la question suivante : comment les demandeurs vont être prévenus de cette modification ? Il lui est répondu que les dossiers seront traités comme d'habitude.

Votre cinquième Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **IX. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015, je le déclare approuvé.

### **X.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. J'attire votre attention sur le fait que la prochaine réunion du Conseil provincial n'aura lieu fin juin pour une question d'organisation à propos des intercommunales évidemment mais bien le jeudi 11 juin à 15H00.

Soyez également attentifs aux dates des Commissions qui vous seront communiquées par

courrier électronique en fonction du calendrier qui est établi.

La réunion publique est levée à 17 H 00'.

**XI.- Huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.